

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adoption du budget primitif 2015 :

- confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature
- adoption des subventions d'équipement

Séance du 26 mars 2015

Convocation du 20 mars 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars à 19 h 38 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par Mme Chantal Brault,
Mme Monique Pourcelot par M. Francis Brunelle,
M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,
M. Thibault Hennion par M. Philippe Laurent

Etait excusé :

M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 26 mars 2015

OBJET : Adoption du budget primitif 2015 :

- confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature
- adoption des subventions d'équipement

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,

Vu sa délibération du 12 février 2015 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2015,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 adoptés dans la présente séance du conseil municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter prioritairement le résultat de 2014 (s'élevant à 4 235 993,71 €) à la couverture du déficit de la section d'investissement à hauteur de 1 081 946,16 € et d'affecter le solde (soit 3 154 047,55 €) à la réduction des charges de fonctionnement du budget 2015,

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon)

Article 1 : Adoption du budget primitif 2015 de la Ville.

PRECISE que le budget primitif 2015 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2014 au vu du compte administratif et du compte de gestion 2014 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

ADOpte les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Libellé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 549 644,00	majorité (6 votes contre : M. Lanier, Mme Ganne-Moison, MM. Alaoui Benhachem, Campan, Douceron, Mme Debon)
ATTENUATIONS DE PRODUITS	553 000,00	même vote
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	17 017 000,00	même vote
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 138 356,00	même vote
CHARGES FINANCIERES	1 570 000,00	même vote
CHARGES EXCEPTIONNELLES	67 000,00	même vote
DOTATION AUX PROVISIONS	20 000,00	même vote
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 190 000,00	même vote
OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 300 000,00	même vote
DEPENSES DE L'EXERCICE	34 405 000,00	même vote

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

chap	Libellé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	180 000,00	majorité (6 votes contre : M. Lanier, Mme Ganne-Moison, MM. Alaoui Benhachem, Campan, Douceron, Mme Debon)
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 522 250,00	même vote
73	IMPOTS ET TAXES	19 665 000,00	même vote
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 985 500,00	même vote
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	812 002,45	même vote
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	63 000,00	même vote
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVI.	21 200,00	même vote
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 000,00	même vote
	RECETTES DE L'EXERCICE	31 250 952,45	même vote
	EXCEDENT REPORTE	3 154 047,55	même vote
	TOTAL CUMULE DES RECETTES	34 405 000,00	même vote

En section d'investissement : les chapitres suivants en dépenses
(stade « propositions nouvelles » ; le stade report étant repris pour solde)

chap	Intitulé	PROPOSITIONS	VO TES EXPRIMES
	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - DEPENSES	14 681 526,53	majorité (6 votes contre : M. Lanier, Mme Ganne-Moison, MM. Alaoui-Benhachem, Campan, Douceron, Mme Debon)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 609 526,53	même vote
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	710 300,00	même vote
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	89 000,00	même vote
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 870 700,00	même vote
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 400 000,00	même vote
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 000,00	même vote
	DEPENSES REPORTEES	8 424 473,47	même vote
	REPORT DE DEPENSES	2 080 323,98	même vote
	REPRISE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	6 344 149,49	même vote
	POUR UN TOTAL CUMULE DE	23 106 000,00	même vote

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

chap	Intitulé	PROPOSITIONS	VO TES EXPRIMES
	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - RECETTES	15 763 472,69	majorité (6 votes contre : M. Lanier, Mme Ganne-Moison, MM. Alaoui-Benhachem, Campan, Douceron, Mme Debon)
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 053 946,16	même vote
dont 106	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 081 946,16	même vote
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	519 400,00	même vote
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 690 126,53	même vote
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 190 000,00	même vote
024	PRODUITS DES CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS	10 000,00	même vote
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 300 000,00	même vote
	RECETTES REPORTEES	7 342 527,31	même vote
	RECETTES REPORTEES	7 342 527,31	même vote
	POUR UN TOTAL CUMULE DE	23 106 000,00	même vote

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2015 de la ville de Sceaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

§ section de fonctionnement	34 405 000 €
§ section d'investissement	23 106 000 €
§ TOTAL	57 511 000 €

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon)

Article 2 : Confirmation des modalités de vote du budget

CONFIRME que la commune a décidé de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M14.

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon)

Article 3 : Autofinancement prévisionnel

PRECISE que :

- ∅ le montant du virement complémentaire à la section d'investissement s'élève à 3 190 000 €,
- ∅ les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 1 300 000 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève donc
4 490 000 €.

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon)

Article 4 : Subventions d'équipement

DECIDE d'attribuer des subventions d'équipement au titre de 2015 à hauteur de 89 000 €. Les dépenses sont inscrites à la nature 204 et seront amorties à compter de l'exercice suivant sur la nature 2804 (soit à compter de 2016 pour les subventions d'équipement versées en 2015) se répartissant comme suit :

- ∅ subvention d'équipement versée au Syndicat mixte Autolib pour la création de stations Autolib sur Sceaux : 14 000 €
- ∅ subventions d'équipement versées à divers particuliers dans le cadre du fonds de soutien au ravalement et à la Fondation du patrimoine : 5 000 €
- ∅ subvention d'équipement versée à un bénéficiaire (à déterminer par délibération) pour la construction de logements sociaux sur le territoire communal. : 70 000 €

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire